

"Dire ce qu'on fait, faire ce qu'on dit"

SÉANCES du 05 DÉCEMBRE 2008, du 27 FÉVRIER et 31 MARS 2009

Nous sommes prêts

Notre situation générale ne comporte aucun motif d'inquiétude particulier, mais Carcans n'est pas un îlot coupé du reste du monde et ressent ses convulsions. Notre traditionnelle attitude de mesure, quel que soit le contexte, demeure d'actualité en attendant des contextes plus brillants.

C'est pourquoi, même en ces temps de crise généralisée, les décisions arrêtées pour chacun des Budgets ne diffèrent guère d'une période moins agitée. Une même rigueur est appliquée aux postes comportant des risques de dérapage, tels que le Fonctionnement quotidien ; une même confiance dans nos lendemains caractérise nos Investissements, afin de conserver quoi qu'il arrive des capacités de développement dans les secteurs dont dépend la prospérité communale, donc bien souvent celle de tous.

Ainsi on remarquera au fil de ces pages qu'une attention particulière continue d'être accordée au profil de Maubuisson, symbole identitaire de la vocation touristique communale, dont les travaux envisagés sur la rue centrale et la place du Pôle qui la couronne, sont strictement maintenus. C'est la même constance que celle appliquée au reboisement de la forêt.

A cet égard, force est de constater que, si la tempête Klaus a été une nouvelle démonstration de solidarité, elle a aussi permis de déplorer que l'hyper centralisation dont a été l'objet EDF a sérieusement nui à sa réactivité. Ce lancinant sujet de la qualité des services publics en milieu rural, nous l'avons encore éprouvé avec les éternelles vicissitudes de La Poste, tant à Maubuisson qu'au Bourg. La forte mobilisation des élus carcanaïens a néanmoins permis de déga-

ger une solution équilibrée pour tous les usagers.

Ce souci d'équilibre stable, maintes fois évoqué, va donc éviter à nos projets des révisions déchirantes. On pense d'abord à la politique volontariste en direction des aînés et des jeunes, où le fil conducteur de la « qualité de vie » se retrouve dans un bon dosage de l'utile et de l'agréable. Il est agréable de pratiquer les sports propres à la jeunesse d'aujourd'hui, il est utile de lui donner les moyens de préparer son avenir. Quant aux anciens, il convient de leur donner la possibilité agréable de demeurer au pays, mais il est utile de leur fournir un cadre en phase avec leurs besoins spécifiques.

Le refus de toute fuite en avant, sous prétexte que l'exceptionnel cadre environnemental dont jouit Carcans serait sous-utilisé, trouve une justification supplémentaire dans l'incertitude actuelle quant à la capacité de l'Etat et des grandes Collectivités territoriales à garantir pour un proche avenir leur même niveau d'engagement à nos côtés. L'argent est décidément cher par les temps qui courent, suffisamment pour que nous évitions de donner à nos enfants des dettes en héritage.

Carcans va donc bien. L'effort général, demandé à chacun de nos concitoyens, reste mesuré ici, au point que la Commune reste ancrée parmi les moins « gourmandes » en taxes locales. Lorsqu'il s'agira de sortir vraiment de la crise, la reprise nous trouvera prêts.

Henri SABAROT

Maire de Carcans
Président de la Communauté
de Communes
des Lacs Médocains

Le city stade

Situé dans le prolongement du terrain de football, côté mairie, le futur « city stade » sera à la fois suffisamment vaste, paysagé, agrémenté de bancs, d'éclairage public et arboré par des plantations, afin d'en faire un lieu sympathique à tous.

Le plateau d'évolution, destiné aux jeunes et aux scolaires, entouré et sécurisé, permettra la pratique des jeux et sports de plein air : mini-football, mini-basket, volley, tennis, ballon, hand, course à pied, ainsi que la gymnastique dans le cadre scolaire.

www.carcans.fr

Depuis le 10 janvier, la Commune a mis en ligne son site Internet www.carcans.fr. Il propose de nombreuses rubriques telles que Mairie pratique (informations administratives), Vivre à Carcans » (vie quotidienne), Tourisme, Temps libre (vie associative et culturelle), Environnement et Solidarité.

En outre, pour simplifier les relations des usagers avec l'administration locale, ce site met à disposition de nombreux formulaires à télécharger. Les informations seront mises à jour en temps réel.

Baisse du prix de l'eau

La part variable communale enregistrée pour 2009 une baisse bienvenue : de 0,26 à 0,21 € le m³. La part « assainissement » reste inchangée.

Surveillance des plages

Cet été à l'océan, les CRS seront présents du 1er juillet au 31 août.

SÉANCE DU 31 MARS 2009

PRESENTS : Henri SABAROT, Eloïse CHARIOT, Dominique FEVRIER, Christian MARBOEUF, Bernard LAGARDERE, Jean-François DARTIGUES, Patrick MEIFFREN, William CUDELOU, Corinne CHARRIER, Claude DALIER, Marie-Delhia DEJEAN, Jean-François SEGUY, Véronique FEUILLET, Florence LABATUT, Patrick BERRON, Robert DELIESSCHE, Claudine MAGOT, Michel MOREAU.

EXCUSE : Pierre JACOB (pouvoir à Henri SABAROT).

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV de la séance du 27 février 2009

Aucune observation.

Compte-rendu des décisions du maire

Dépenses courantes (informatique, réparations à la suite de la tempête...)

1 à 14. Approbations des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Aucune observation.

15. Affectations des résultats 2008 des différents budgets.

Adoptées sans observations.

22. Taux d'imposition.

La Commune, ayant besoin de conserver un niveau de ressources capable de lui permettre de faire face à ses engagements, en particulier dans l'important domaine des divers services à la population, relève les taux de deux des quatre taxes, la taxe d'habitation qui est revalorisée de l'ordre de 5 % et la taxe sur le foncier bâti, relevée de l'ordre de 4 %. Le foncier non bâti reste inchangé par rapport à 2008, tandis que l'on rappelle que la taxe professionnelle, sans augmentation depuis 4 ans, est désormais perçue par la Communauté de Communes. Cela implique une modulation des coefficients applicables aux taux votés en 2008.

23. Régie du camping municipal. Intégration du Village de l'Océan.

Le Village Vacances était exploité jusqu'à présent au sein du budget Tourisme. Il a fait l'objet, en 2008 et début 2009, d'un important programme d'aménagement (26 nouveaux chalets tout confort répondant aux attentes de la clientèle) et devient en conséquence un Service Public Industriel et Commercial, puisque son activité entre désormais dans le champ concurrentiel et est donc soumise à l'impôt sur les sociétés.

Il devenait donc nécessaire d'intégrer ce service au sein de la régie dotée de l'autonomie financière existante, celle déjà en charge de l'exploitation du camping municipal de Carcans Plage.

24. Budgets Primitifs (Ville, REA - eau et assainissement - , Forêt, Tourisme, Transport, Maison des Sports de Glisse, Services Commerciaux).

Adoptés à l'unanimité. Voir les tableaux ci-contre.

31a. Dotation Globale d'Équipement. Création d'un parking poids-lourds.

Ce parking, entre le cimetière et gendarmerie, permettra aux poids lourds et aux cars de stationner en toute sécurité, au lieu des parkings malaisés situés le long de la RD3. Estimation financière : 165.660 € HT. La subvention, sollicitée, au titre de la DGE est plafonnée à 100.000 € HT.

31b. Dotation Globale d'Équipement. Création d'un «city stade». Lire par ailleurs.

32. Restructuration du Village de Vacances.

Avenant au marché afin d'améliorer la voirie et l'éclairage public.

33. POS-PLU. Avenant au marché.

Ajustements techniques sur un marché de prestation de services (révision du POS et élaboration du PLU).

34. Créations d'emplois pour la saison.

En complément annuel des services communaux, Carcans embauche - au titre de la Ville - pour des durées variables de deux à cinq mois selon les besoins onze personnes aux services techniques, une au service administratif, quatre à la police municipale et vingt-trois à la surveillance des baignades (chiffre à préciser en fonction du SIVU). De même, onze emplois temporaires sont créés par les Services Commerciaux (camping et village de l'Océan).

35. Tableau des emplois communaux.

Modification du tableau en fonction des divers avancements de grade (ancienneté et valeur professionnelle).

36. Création d'une Structure Jeunesse et d'un poste d'animateur.

Suite à la signature du Contrat Enfance Jeunesse, mise en place d'une Structure Jeunesse, dirigée et animée par un agent communal et installée dans les locaux communaux situés rue du Stade. Il s'agit à la fois d'un lieu d'information, de rencontre, d'échanges (réalisation de projets en favorisant l'autonomie) et d'une structure de loisirs. En fonction des activités organisées, seront appliqués des tarifs avec un barème comparable à celui existant dans le domaine périscolaire.

37. Mise à jour sur la législation funéraire.

Application d'une homogénéisation des tarifs de prestations. Se renseigner en mairie.

38. Classement en Station de Tourisme.

Une récente réforme ministérielle destinée à simplifier les catégories a conduit la Commune à obtenir un classement en «commune touristique» pour une durée de cinq ans, ce qui lui permet d'être ensuite candidate au label «station classée», qui ouvre des perspectives intéressantes : surclassement démographique, perception du produit de la Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la Taxe de publicité foncière, obtention de taux réduits des droits de mutation.

EN BREF

Après la tempête

Le Maire remercie chaleureusement l'ensemble des élus et le personnel pour leur implication dans la gestion des conséquences de la tempête survenue sur notre territoire, le 24 janvier dernier. Il ajoute qu'en cas de récurrence, il faudra absolument prévoir une permanence à Maubuisson.

Cap 33

Une opération CAP 33 est organisée chaque année par la Commune, avec le soutien technique et financier du Conseil Général, afin d'offrir un programme d'activités sportives durant la saison à nos visiteurs comme aux Carcanais. Public accueilli : en famille ou individuels de plus de 15 ans.

En 2008, CAP-33 a connu une baisse de fréquentation; en conséquence la Commune s'interrogera pour 2010 sur le meilleur financement avec, peut-être, une orientation plus marquée en direction des associations locales.

Pour 2009, le Conseil a créé quatre postes d'éducateurs et d'encadrement pour des durées variables.

N'attirez pas les sangliers !

Comme partout, les sangliers évoluent de plus en plus dans les zones résidentielles, c'est le cas à Maubuisson où ils causent chaque année des dégâts, avec un coût très élevé pour la collectivité. Un bon conseil pour nos concitoyens des bords du lac : ne jamais les nourrir !

Atouts solides, so

Les difficultés économiques actuelles sont abordées avec le même esprit mais aussi avec la volonté d'investir utile pour maintenir et développer

Les choix qui ont déterminé les principales orientations budgétaires pour l'exercice 2009-2010 sont demeurés dans le même esprit que les années précédentes puisque, «crise» ou pas crise, ils sont dictés par la rigueur, particulièrement apparente dans nos dépenses de Fonctionnement, qui restent contenues dans la stricte satisfaction des besoins exprimés par la population.

Quant aux dépenses d'Investissement, elles obéissent à trois axes majeurs : rester dans la fourchette des recettes prévisibles au moins équivalentes, être sujettes à subventions, autoriser la commune à maintenir ses capacités de développement.

En regard, l'effort fiscal demandé à nos concitoyens est maintenu scrupuleusement dans la moyenne générale des communes comparables, ce qui permet de rester parmi les collectivités les moins «gourmandes».

Un survol des principales opérations retenues :

Au titre de la Ville, le chantier phare est la restructuration de l'avenue de Maubuisson, accompagnée logiquement par celle de la place du Pôle, ce qui souligne la place du tourisme dans le profil communal et œuvre pour sa pérennité, tandis que les travaux de voirie (route de Villeneuve, chemin de la Levade, autour de la déviation courte de Maubuisson, construction d'un parking poids lourds...) perpétuent l'équipement et la qualité de vie (dont la sécurité), au même titre que la signature de la Convention d'Aménagement de Bourg, qui aura une grosse influence sur les déplacements à l'intérieur de Carcans. Divers aménagements (la Bugade, les ateliers municipaux, la Maison des Chasseurs, l'ancienne mairie, un jardin d'enfants...) vont dans le même sens.

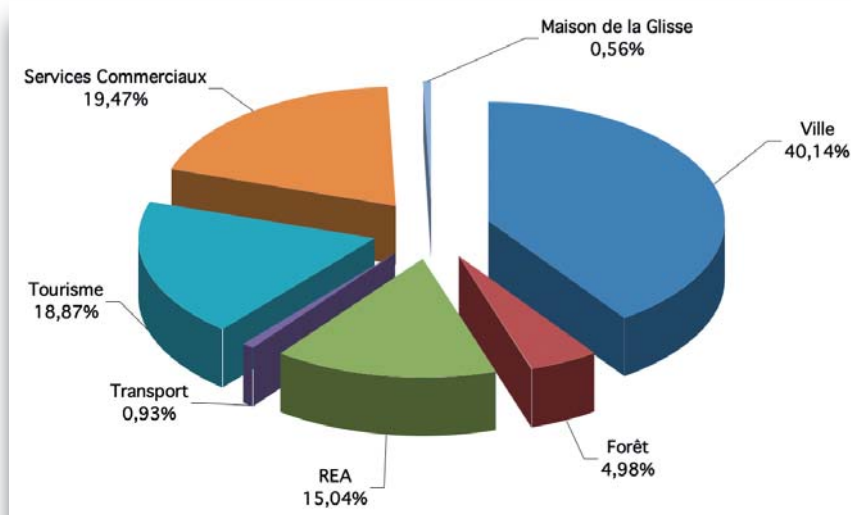
Les chantiers relatifs à l'eau et à l'assainissement traduiront cette année encore un engagement financier fort sur la

commune. La route de Villeneuve, la Barrade et le château d'eau du Pouch en seront les meilleurs exemples.

Forêt et Tourisme

Autre richesse traditionnelle et très importante de la commune : la forêt. Considérée comme heureusement épargnée par la tempête Klaus, qui a exercé de gros ravages au sud, non loin de chez nous, elle fait l'objet de travaux subventionnés de reconstitution (reboisement). Il s'agit de la dernière phase. D'ailleurs Klaus a entraîné la décision de rouvrir les Matouneyres, aire de stockage dont la proximité doit profiter aux scieurs médocains.

Souignons, hors budget, que de légitimes ambitions sont fondées avec la prochaine fusion pour toutes les questions de promotion et d'image des trois Office de Tourisme des Lacs Médocains, qui doit donner une ampleur inédite à nos opérations désormais conjointes. L'initiative vient à point en un temps où l'activité touristique - communale comme privée - s'interroge sur l'impact des difficultés économiques. Le détail des opérations envisagées dans chaque



secteur démontre que la Commune n'a jamais été en situation de «faire des sacrifices», quand bien même des incertitudes continuent de planer, sur la hauteur de l'engagement de l'Etat par exemple. Non seulement la qualité des services attendue par chacune des catégories de la population est maintenue, mais elle est renforcée. Quant aux projets à moyen terme, ils sont conservés et les études sont lancées.

Conçu comme un Budget de prudence, de raison et, répétons-le, de rigueur dans la gestion, l'exercice 2009 n'en est pas moins une manifestation de confiance dans la solidité et la durée des atouts de la commune, justifiant ainsi la justesse des choix stratégiques des années précédentes.

Vers un OT commun aux Lacs Médocains

Rappelons que les structures touristiques de Lacanau, Carcans et Hourtin fusionneront en un office de tourisme intercommunal, à compter du 1^{er} janvier 2010. Celui-ci bénéficiera du reversement de la taxe de séjour des trois communes, dont le montant sera harmonisé. Bien entendu, le personnel des trois offices sera repris et un audit sera engagé pour redéfinir les missions. Un cadre est recruté, pour une durée de 1 an, pour piloter la mise en œuvre du regroupement de ces Offices de tourisme, avec à l'appui des aides financières de la Région et du Département.

La Communauté de Communes des Lacs Médocains continuera à assurer la prise en charge des grandes manifestations ayant un rayonnement sur les trois communes. La CCLM sera le second EPCI, après le SIBA, à adopter une telle stratégie.

En attendant cette date, historique à l'échelle de la Communauté de Communes, le budget primitif 2009 de l'Office du Tourisme de Carcans, qui avait été adopté à l'unanimité par le Comité de Direction le 14 novembre 2008, a été approuvé par le Conseil municipal du 5 décembre. Il s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 334.337,00 € (section de Fonctionnement) et de 5.373,00 € (section d'Investissement).

Services renforcés

avec une rigueur qu'à l'accoutumée pour les dépenses de fonctionnement,
pour assurer encore les services et la qualité de vie pour tous dans la commune

Présentation agrégée générale - Budget principal et budgets annexes

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Ville	3 117 208,00 €	4 587 223,00 €	7 704 431 €
Forêt	711 197,00 €	245 195,00 €	956 392 €
REA	1 932 874,00 €	953 078,00 €	2 885 952 €
Transport	69 437,00 €	109 378,00 €	178 815 €
Tourisme	3 551 511,00 €	70 643,00 €	3 622 154 €
Services Commerciaux	2 814 664,00 €	922 351,00 €	3 737 015 €
Maison de la Glisse	25 000,00 €	82 381,00 €	107 381 €
TOTAL SECTION	12 221 891,00 €	6 970 249,00 €	
TOTAL GENERAL			19 192 140 €

Taux d'imposition 2009

(sur bases quasiment équivalentes)

	St-Laurent	Hourtin	Lacanau	Carcans
Taxe d'habitation	13,33	11,25	9,62	8,92
T. professionnelle	14,56	13,82	13,82	13,82
Taxe foncière Bâti	26,65	16,75	17,43	11,72
Non Bâti	54,77	28,24	26,49	31,09

Les Investissements dans les principaux Budgets

Ville

Matériel bureau, informatique : 30.947 €.

Outillage et matériel : 38.363 €. Travaux de construction : 101.881 € (28.000 € pour tribunes stade). Acquisition balayeuse : 120.000 €. Réfection plafond vestiaires du gymnase : 26.000 €. Rue centrale de Maubuisson et place du Pôle : 1.418.559 €. Trottoirs et éclairage public petite déviation : 239.028 €. Réfection chemin de la Levade : 101.297 €. Création près du cimetière d'un parking poids-lourds : 204.700 €.

Eau – assainissement

Totalité de la Barrade (assainissement) : 749.804 €. Etanchéité et embellissement château d'eau du Pouch : 75.000 €. Entretien du réseau : 70.000 €.

Services commerciaux

Chiffre d'affaires 2008 camping municipal 580.236 € (550.000 € en 2007), soit + 5,4 %. Reversement au budget Ville : 188.567 €. Chiffre d'affaires 2008 Village Vacances : 78.938 € (90.638 € en 2007). Différence due à la fermeture dès septembre pour travaux de rénovation. Restructuration du Village : 1.350.000 €.

AMENAGEMENT DE BOURG

Convention signée



Philippe Madrelle, président du Conseil Général
Henri Sabarot, maire de Carcans

Les lecteurs-concitoyens savent déjà que la Commune était candidate à une Convention d'Aménagement de Bourg avec le Département. Les principales lignes du projet avaient été décrites dans un numéro précédent. Le programme est désormais officiel avec, le 28 mars, la signature en mairie du protocole, réunissant autour d'Henri Sabarot le président du Conseil Général Philippe Madrelle, son vice-président chargé des Finances, notre voisin Yves Lecaudey, ainsi que le conseiller général Henri Laurent. Rappelons néanmoins que les axes déterminant de ces Conventions sont la sécurisation routière des entrées de bourg et l'instauration d'une circulation dite « douce » pour tous les usagers de la voie publique, automobilistes, deux-roues, piétons.

Ces chantiers seront étalés sur quatre ans, jusqu'en 2012, mais ils ont déjà commencé par la partie « souterraine », à savoir l'enfouissement d'une partie du réseau électrique basse tension. La notion esthétique ne devrait pas être en reste donc et, outre l'aspect sécuritaire, Carcans bourg doit y gagner en attractivité.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2008

PRESENTS : Henri SABAROT, Eloïse CHARIOT, Dominique FEVRIER, Christian MARBOEUF, Bernard LAGARDERE, Jean-François DARTIGUES, Patrick MEIFFREN, William CUDELOU, Corinne CHARRIER, Claude DALIER, Marie-Delhia DEJEAN, Jean-François SEGUY, Véronique FEUILLET, Florence LABATUT, Patrick BERRON, Robert DELIESSCHE, Claudine MAGOT, Michel MOREAU.

EXCUSES : Pierre JACOB (pouvoir à Henri SABAROT).

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV de la séance du 14 octobre 2008

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2008, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des membres.

Compte-rendu des décisions du maire

Dépenses courantes non budgétées (chaudière de l'école, curage de fossé, éclairage public...).

1. Budget Ville. DM N° 4.

Prise en compte de recettes intervenues depuis le dernier conseil, dont une subvention de 55.722 € du conseil général pour travaux connexes à la Petite Déviation.

2. Budget Ville. Affectations.

Virement de biens d'équipement (panneaux de signalisation) en section d'Investissement.

3. Budget Ville. Ouverture de crédits.

Prévisions pour acquisitions (matériels de bureau, outillage technique...), avant le vote du BP.

4. Budget Forêt. Vente de bois.

Sur proposition de l'ONF, vente sur dix-huit parcelles de Troussas, Nord et Sud et de Cap de Ville (1^{ère} éclaircie) totalisant 276,19 ha, pour environ 8.260 m³.

5a. Forêt. Reboisement (5^{ème} phase).

Afin de terminer la reconstitution, il convenait de présenter un 6^e et dernier dossier de subvention pour reboiser deux parcelles totalisant 19 ha. Coût prévisionnel : 23.601 € ; subvention de l'Etat : 18.880 €.

5b. Forêt. Aide à l'entretien.

Il convenait de réaliser de nouveaux travaux d'entretien subventionnés (débroussaillage et dépressage). La 2^e phase concerne 199 ha pour 34.902 € (aide de l'Etat : 27.922,03 €).

6. Budget Ville. Reversement à l'EPIC/OT.

Attribution du produit 2007 des droits de mutation (99 457 €), ainsi que d'une subvention de fonctionnement (30.100 €), afin de donner à l'EPIC/OT les moyens financiers nécessaires.

7. EPIC/OT. DM n° 3.

Approbation de mouvements comptables (frais divers, achats).

8. EPIC/OT. BP 2009 (lire par ailleurs).

9. Eau et Assainissement. Tranche n° 36.

Approbation du plan définitif de financement des travaux d'assainissement du quartier desservi par la route de Ville-neuve (subvention de 90.000 € du Département et autofinancement de 268.800 €).

10. Cession de parcelles.

Il est rappelé le projet de résidence intergénérationnelle au centre bourg, en partenariat avec la société d'HLM Logévie (15 logements, permettant d'accueillir 10 lots destinés aux personnes âgées autonomes et 5 lots pour un public familial). La commune a donc cédé, pour l'euro symbolique, une surface de 6.060 m². La mise en œuvre du permis de construire sera subordonnée à l'obtention du concours

financier de l'Etat. Il est à noter que l'EPHAD de Lacanau a donné son accord de principe pour accueillir prioritairement des personnes âgées devenues dépendantes demeurant dans cette résidence intergénérationnelle de Carcans.

11. Déviation courte de Maubuisson. Travaux connexes.

La «déviation courte de Maubuisson», projet départemental, comporte on le sait, des travaux dits connexes, ou d'accompagnement à la charge de la Commune pour un montant de 239.628 € (subventions du Conseil Général : 39.222 € pour les travaux de bordures et caniveaux et 16.500 € au titre de l'éclairage public et l'aménagement du rond point situé derrière le musée).

12. Transfert de domanialité.

Intégration dans la voirie communale de l'emprise de la route départementale dénommée rue de la Gare.

13. Subvention exceptionnelle.

Accordée à l'association Echiquier Carcanais.

14. Participation financière.

Aides financières accordée au lycée Alfred-Kastler à Talence et au collège Pierre-de-Belleyme à Pauillac afin de permettre à des élèves carcanais de participer à divers projets.

15. Subventions. Acomptes.

Comme les années, précédentes, versement anticipé aux associations locales de 50 % de la subvention annuelle.

De 16 à 28 . Tarifs publics.

Augmentation comprise entre 2 et 5%. Consulter les nouvelles grilles en mairie.

29. Personnel communal. Modification du régime indemnitaire.

Extension du nouveau régime à l'ensemble des agents, titulaires et non titulaires.

30. Programme National Nutrition Santé.

Sur avis favorable de la commission, la ville de Carcans devient «ville active du PNNS». La commission communale «vie associative, scolaire, enfance et jeunesse» définira, planifiera, organisera et évaluera les actions à mettre en place.

31. CCLM. Modification des statuts.

En raison de la dissolution du Syndicat mixte intercommunal de ramassage scolaire de Hourtin, Carcans, Naujac-sur-Mer et Lacanau, ses compétences ont été confiées à la Communauté de Communes des Lacs Médocains. Il convenait donc d'ajuster ses statuts en ce sens.

32. Motion (Centre de secours de Lesparre).

Le conseil a été interpellé par le bureau de Gironde Vigilante, association de défense des intérêts des usagers des Services d'incendie et de secours de la Gironde, à propos du projet du SDIS de déclasser le Centre de Secours Principal de Lesparre en Centre de Secours.

Cette mesure a entraîné, selon l'association, une baisse sensible de la qualité des services.

En outre, des restructurations des Centres de Secours n'ont pas tenu compte des risques potentiels tels que accidents routiers, maritimes et fluviaux, feux de forêts, Centrale Nucléaire du Blayais, augmentation de la population liée au tourisme etc., ainsi que l'étendue géographique de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve en tous points l'argumentation développée par Gironde Vigilante et se prononce pour le maintien du Centre de Secours Principal de Lesparre.

33. Aire d'accueil des gens du voyage.

Demande de subventions à l'Etat pour des travaux d'amélioration (électricité, sanitaires).

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2009

PRESENTS : Henri SABAROT, Eloïse CHARLOT, Dominique FEVRIER, Christian MARBOEUF, Bernard LAGARDERE, Jean-François DARTIGUES, William CUDELOU, Claude DALIER, Marie-Delhia DEJEAN, Jean-François SEGUY, Véronique FEUILLET, Florence LABATUT, Patrick BERRON, Pierre JACOB, Robert DELIESSCHE, Claudine MAGOT, Michel MOREAU.

EXCUSES : Patrick MEIFFREN (pouvoir à William CUDELOU) ; Corinne CHARRIER (pouvoir à Eloïse CHARLOT).

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV de la séance du 5 décembre 2008

Aucune observation. A noter que désormais le procès verbal du Conseil municipal sera aussi consultable sur le site internet de la commune de Carcans (www.carcans.fr)

Compte-rendu des décisions du maire

1. Dépenses courantes (assurances, assistance à maîtrise d'ouvrages, petits travaux...) ; **2.** Modification de régie ; **3.** Bail à usage commercial au bénéfice de la Poste au bourg ; **4.** Convention de mise à disposition de l'Estran ; **5.** Révision du montant de la participation au raccordement à l'égout (2009 : 1.342 €) ; **6.** Création d'une régie de recette du Village de l'Océan.

1. Motions. a) Présence postale sur le Bourg et à Maubuisson. Lire en fin des délibérations du 31 mars.

2. Cap 33. Fonctionnement de l'été. Lire par ailleurs.

3. Assainissement. 36ème tranche.

De façon à améliorer la réfection de la voirie sur la route de Villeneuve, modification du marché initial des travaux.

4. Restructuration de l'ancienne mairie.

Avenants sur certains lots, le cours des travaux ayant révélé des aléas techniques. Après la balance des plus et des moins-values, le montant s'élève à 16.099,22 € HT.

5. Personnel communal. Tableau des emplois.

Prise en considération de la réussite de deux agents communaux aux épreuves du concours d'Adjoint Technique de 1ère classe.

6. Emplois contractuels «dispositif tempête».

Dans le cadre de la politique de relance des contrats aidés, le gouvernement a décidé de déployer 100.000 contrats supplémentaires, afin de venir en aide aux personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. En complément, un arrêté préfectoral prévoit la création d'un Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) «tempête» qui répond aux nécessités immédiates des collectivités locales. Il est financé à hauteur de 90 % par l'Etat.

Il s'agit donc de travaux d'intérêt général liés aux conséquences de la tempête du 24 janvier. Dans la mesure où le territoire communal a été fortement frappé, trois emplois à temps plein d'une durée minimale de six mois sont créés, en complément des traditionnels postes temporaires saisonniers.

7a. Tarifs publics. Terrasses.

Correction apportée à des tarifs des terrasses avec structure fixe non démontable. Consultable en mairie.

7b. Tarifs publics. Location de l'espace multi activités de Maubuisson.

En complément de la tarification haute saison votée le 5 décembre (voir plus haut), une tarification hors saison est adoptée (50 % de réduction).

8. Plan de relance de l'Economie et Fonds de compensation pour la TVA.

La commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009, afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au profit des communes, au titre des dépenses réalisées en 2008 dans le cadre du plan national.

9. Enfouissement Basse Tension.

Il s'agit du réseau électrique basse tension situé route de Bordeaux, entre l'entrée du Bécadey et la route de la Résine (1e tranche). Coût 80.000 € HT.

SERVICE POSTAL

Il a fallu négocier ferme...

Forte mobilisation du Conseil pour éviter une dégradation du service

Parmi les lancinants problèmes du maintien de services publics de qualité, surtout en milieu rural, celui des services postaux est particulièrement récurrent. Tant pour Maubuisson que pour le Bourg, des négociations avec La Poste ont lieu chaque année afin d'éviter toute dégradation grave pour l'ensemble des usagers.

Rappelons en effet que, dans le cadre de conventions successives, la Commune a accepté depuis plus de 20 ans l'ouverture d'une Agence Postale à Maubuisson, en complément du service existant au bureau au Bourg.

Ainsi, cette année encore, après des premiers contacts avec La Poste pour rechercher un partenariat équilibré (la convention en vigueur ayant expiré en février), le Conseil du 27 février avait adopté une motion dont voici les principaux passages :

«Depuis quelques années, le visage de La Poste dans notre commune, a profondément été modifié par des restructurations incessantes. Cette situation s'inscrit dans un large mouvement de repli et de démantèlement des services publics, constaté notamment dans les zones rurales.

La direction de La Poste, dans un courrier du 15 janvier 2009, subordonne la pérennité de la présence postale à Maubuisson à l'ouverture à l'année d'une agence postale communale alors que, jusqu'ici, un bureau de poste offrant une gamme

complète de services était ouvert sur la station du 1er juin au 31 août, l'agence postale communale prenant le relais le reste de l'année du 1er septembre au 30 mai. Ce projet de réorganisation risque de créer une distorsion au principe de l'égalité du traitement des usagers et de fragiliser les populations les plus isolées ou les moins mobiles.

Par ailleurs, cette restructuration s'ajoute à la dégradation notable de la qualité de service rendu aux usagers, observée sur le bureau de poste du Bourg».

Les négociations engagées ont heureusement abouti à un résultat satisfaisant, fruit de l'engagement ferme des élus.

En 2009, l'agence postale communale de Maubuisson fonctionnera donc selon les principes suivants :

- ouverture en agence postale (hors juillet et août) avec du personnel communal, selon les mêmes jours et horaires, du mardi au samedi.
- ouverture en bureau de poste traditionnel, en été, (du 29 juin au 29 août inclus) avec du personnel recruté par La Poste. Horaires: du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h15 à 17h00 ; les samedis de 9h00 à 12h00.

Au Bourg, les horaires seront les suivants : du lundi au vendredi de 9 à 13 h exclusivement ; les samedis de 9 à 12 h.